

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Steve GABET**, Maire de la Commune.

Date de la convocation et de publication : 15 mai 2025.

Ouverture de séance à 18h

Présents :

Steve MORIN, Steve GABET, Ginette GARNIER, Lucile RICHARD, Tony LABASSE, Gérard BACHELIER, François RIGAUX, Quentin MISBERT, Marine HAGRON, David CHAMARD et Jessica MASSIOT

Absents excusés : Jessica MASSIOT (départ 18h54) et David CHAMARD (départ 19h25)

Absents non excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance :

Lucile RICHARD

ORDRE DU JOUR :

Lecture des 14 décisions du Maire

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2025

- Convention avec la restauration ADMR Bernay Saint Martin (DCM2025-17)
- Devis acoustique pour les 2 salles de classe (DCM2025-18)
- Devis aménagement des 2 cours d'école (DCM2025-19)
- Demande de subvention : Enchant'coeur (DCM2025-20)
- Demande de subvention : Le Troquet de Marsais (DCM2025-21)
- Demande de subvention : Foyer Rural (DCM2025-22)
- Demande de subvention : Cie Autour de Peter (DCM2025-23)
- Désignation d'un correspondant défense(DCM2025-24)
- Désignation d'un référent Atlas Biodiversité Communale (DCM2025-25)
- Convention pour la mise en place d'un accompagnateur dans les transports scolaires (DCM2025-26)
- Construction de 6 Cavurnes (DCM2025-27)
- Réfection d'une couverture sur le toit de l'école (2025-28)
- Travaux de voirie rue du Bois Hardy (2025-29)
- Convention Commune de Marsais et Diocèse (2025-30)

Questions diverses

Approbation du Compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée sur le Compte Rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, ce dernier est approuvé à l'unanimité des présents représentés, suivi de la signature de la feuille d'approbation par chaque membre du Conseil présents et représentés.

1. **Convention avec la restauration ADMR Bernay Saint Martin (DCM2025-17)**

Monsieur le Maire présente l'équipe des nouveaux prestataires composée de Madame BERNET (directrice EHPAD) et Fabrice BAVOIL (chef cuisinier de l'EHPAD) présent au conseil pour visionner un film qu'ils ont réalisés afin de voir les locaux cuisines, réserves et rassurer sur les questions d'organisation : 1 repas végétarien par semaine, les produits locaux sont privilégiés, repas à thème tous les mois, repas validés par un conseil (diététicienne, infirmière coordinatrice, référent alimentaire, 3 résidents, 2 soignants, 1 agent de restauration, représentants des bénéficiaires portage de repas et la directrice).

Tous les repas sont préparés maison, composés de 5 éléments sans supplément demandé aux familles cette année. Pour bien préparer l'année 2025-2026 Monsieur le Maire annonce que nous commencerions cette collaboration au 2 juin 2025.

Après en avoir délibéré et à *l'unanimité*, le Conseil Municipal : **DÉCIDE**

- **D'approuver** les termes de la convention de prestations de services pour la fourniture et la livraison des repas au bénéfice du service de restauration de l'école du Bois Hardy de Marsais.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération
- 2. **Devis acoustique pour les 2 salles de classe** (DCM2025-18)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite aux demandes formulées par les deux enseignants il serait urgent d'adapter les matériaux pour équiper les anciens bâtiments de l'école primaire. Afin que l'enseignement y soit fait dans de bonnes conditions.

Le premier devis n'a pas été retenu car payant avant même de se déplacer.

La Société Moderato s'est déplacée + étude de diagnostic gratuitement
Devis pour les deux classes version performante matériaux + pose + livraison = 12 439.68€ TTC
Sous 6 à 8 semaines suivant la commande

Après en avoir délibéré et à *11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **D'approuver** le devis de la Société Modérato pour un montant de 12 439.68 € tout compris
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

- 3. **Devis aménagement des 2 cours d'école** (DCM2025-19)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite aux demandes formulées par les enseignants il serait intéressant d'adapter les matériaux pour équiper les cours de l'école primaire et maternelle. Afin que les élèves s'approprient les espaces, sous condition du respect du matériel mis à leur disposition et du rangement qui si rapporte.

- Ainsi des devis ont été demandés :
- Agora Collectivité matériel et surface adaptée des 2 cours = 20 551.00€ HT
- Mini city Agorespace = 42 048.00€ HT

Monsieur le Maire propose de voir avec Oasis de la CdC et le rectorat pour la peinture au sol (marelle par exemple) David demande que les structures ne soient pas posées par nos agents, et demande qui contrôle les structures. Monsieur le Maire informe que les structures sont vérifiées toutes les semaines par le service technique de la Commune et une fois par an par la société DEKRA.

Après en avoir délibéré et à **8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (D.CHAMARD, Q.MISBERT et G.BACHELIER)**, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **D'approuver** le devis de la Société Agora Collectivité pour un montant de 20 551.00€ HT soit 24 661.20€ tout compris
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

- 4 Demandes de subvention aux associations :

Associations	Projets	Subvention demandée	Subvention accordée
Les Enchant'coeur	Séances coaching vocal et ingénieur du son	500.00€	500.00€
Le Troquet de Marsais	2 Tivolis et 1 Sono	1000.00€	500.00€
Le Foyer Rural	Organisation Brocante	500.00€	500.00€
Cie Autour de Peter	Chorale et Spectacle	500.00€	500.00€

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à la demande d'une subvention raisonnable et identique à l'année précédente formulée par les différentes associations de notre Commune « Sans possibilité de rétrocession, seule l'année en cours compte » il propose de leur attribuer la somme de 500€, pour les aider à financer leurs projets

Pour la brocante du Foyer Rural, les avis sont partagés sur le meilleur emplacement, centre bourg de Marsais ou stade de foot, facilités de stationnement, nuisances sonores et sécurisation de la manifestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : **DÉCIDE**

- **D'accorder** la même subvention d'un montant de 500 € à chacune des associations de Marsais afin de les aider à financer la poursuite et le développement de nouveaux projets
- **Prévoit** d'imputer la somme à l'article 65748
- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier

Jessica MASSIOT quitte le conseil à 18h54

- 5. Désignation d'un correspondant défense (DCM2025-24)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite au décès de Monsieur BOUCARD Patrick désigné Correspondant Défense le 20 novembre 2020 sur délibération DCM2020-39, la commission Défense reste sans

représentant à ce jour et qu'il est important d'occuper ce poste même à 12 mois de la fin du mandat.

Cet élu aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense, de développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire, d'être sollicité pour une présence aux commémorations communales et/ou cantonales (sur les dates comme 8 mai – 18 juin – 14 juillet – 11 novembre)

Monsieur Steve MORIN se propose à ce poste et accepte les missions qui s'y réfèrent.

Après avoir entendu cet exposé il est procédé, sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'élection d'un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré et à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **Désigne** Monsieur MORIN Steve Conseiller municipal en tant que correspondant défense de la communale

6. Désignation d'un référent « Atlas de la Biodiversité » (DCM2025-25)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Communauté de Commune Aunis Sud souhaite mettre en place l'Atlas de la biodiversité qui permettra d'établir un inventaire des milieux et espèces présentes sur notre territoire communal.

Mais surtout il permettra d'agir pour protéger notre biodiversité, en informant, en sensibilisant et en mobilisant nos administrés pour sa valorisation.

Lucile RICHARD se présente pour accomplir au mieux ce rôle

Après avoir entendu cet exposé il est procédé, sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'élection d'un représentant.

Après en avoir délibéré et à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité, de désigner Lucile RICHARD conseiller municipal comme référent de notre commune pour la mise en place de l'atlas de biodiversité par la CdC Aunis Sud

7. Convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle années scolaires 2025-2028 (DCM2025-26)

Monsieur le Maire explique que la région accompagne financièrement les collectivités par le biais d'une convention, pour mettre en place des accompagnateurs dans les transports scolaires.

La convention initiale a été adoptée le 23 février 2021 par le Conseil, a été signée pour une durée d'un an avec une reconduction tacite. Puis la région a transmis un avenant à cette convention pour proposer de la re-prolonger pour une durée de 3 ans, qui prend fin juillet 2025.

Considérant que la Région reconduit son dispositif pour une durée de 3 ans, soit de la rentrée septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028 pour un montant forfaitaire de :

3 000.00€ par an et par accompagnateur pour les services circulant 4 jours par semaine
3 750.00€ par an et par accompagnateur pour les services circulant 5 jours par semaine

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- **D'accepter** de prolonger la convention sur une durée de 3 ans.
- **De donner** pouvoir au Maire pour signer la convention de participation financière de la région Nouvelle Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles circulant 4 jours par semaine

8. Construction de 6 caves urnes (DCM2025-27)

Le maire expose au conseil municipal que pour tenir compte des demandes de plus en plus nombreuses des familles et du fait qu'il ne reste plus que 2 emplacements de libre à ce jour, il a été demandé un devis pour la commande de 6 cavurnes.

Devis des Pompes Funèbres Colin (17400 Saint Jean d'Angély)

Construction : fourniture et pose de 6 caves Urnes 50 x 50	2 805.00 € HT
Fourniture et pose 6 caves urnes granit TARN	2 232.50 € HT
Frais de port	95.00 € HT
Soit un total TTC	6 045.00 TTC

Elles seront de taille identique à celles déjà en place, rassemblées sur le même carré en laissant le passage pour un fauteuil roulant, en respectant les normes de sécurités, pour une location de 30 ans.

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter le devis des Pompes Funèbres
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

9. Réfection d'une couverture sur l'école (DCM2025-28)

Considérant que des travaux de toiture de l'ancienne école sont à prévoir, car il apparaît des fuites ;

Le maire expose au conseil municipal que la toiture de l'ancienne école du Bois Hardy Boisse- Marsais doit être refaite et pour cela fait appel à 3 entreprises.

Devis SAS CHATELIER TAUNAY	28 284.81 € HT
Devis LAB-THI-BAT	31 748.00 € HT
Devis SARL NOUREAU GENDRY	25 279.00 € HT

Monsieur le Maire propose de soumettre le projet à subvention, les travaux peuvent être éligible au titre sollicitant une aide de l'état (D.E.T.R) et du conseil départemental (DSIL)

David précise qu'il ne faudra pas oublier de leur demander l'installation d'une trappe VMC pour avoir accès au sous plafond, Monsieur le Maire répond qu'il faudra faire une ouverture par le dessous.

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal : **Décide**

- **De solliciter** les subventions auprès du D.E.T.R. et DSIL
- **D'accepter** le devis de la société LAB-THI-BAT après obtention des subventions
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

David CHAMARD quitte le Conseil à 19h25

10. Réfection d'une portion de route : chemin du Bois Hardy (DCM2025-29)

Considérant que des travaux de réglage de pente et drainage sont à prévoir afin d'éviter des débordement d'eau pluvial sur la chaussée

Le maire expose au conseil municipal que cette portion de voie est accidentogène due à un mauvais écoulement des eaux pluviales (avec l'appui du cadastre sur rétroprojecteur) et a fait la demande de devis suivant :

Devis CTPA COTTEREAU	19 150.00 € HT
SDV17	16 370.00 € HT

Monsieur le Maire propose de de solliciter le Conseil Départemental, pour les travaux de voirie

Plusieurs possibilités ont déjà été évoqué, la solution de fossés n'a pas été retenue. Dans le croisement rehausser d'une grille d'évacuation pour que le trop plein coule rue de la Moinerie puis dans les champs avec un avaloir pour finir dans la grand'Rue mais au risque que le problème soit déplacé.

Tony demande pourquoi on ne fait pas appel à la société sur Valant, favoriser des sociétés sérieuses. Lucile dit qu'à son avis ce n'est pas un problème de voirie mais écoulement des eaux et étudier les problématiques en amont comme des noues dans les champs agricoles.

Certains élus évoquent le fait que la rue des Blanchardes, la rue du Soleil Levant et rue de Beaumont sont plus urgentes à gérer, elles inondent tous les ans.

Après en avoir délibéré et à **4 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions**, le Conseil Municipal : **Décide**

- **De refuser** ce projet pour le moment, trop onéreux et sans réelle solution

11. Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune de Marsais par le Diocèse (DCM2025-30)

Le maire expose au conseil municipal que ce Dolmen surmonté de la croix fait partie de notre patrimoine qu'il faudrait mettre en avant et le faire découvrir en aménageant ses abords.

Monsieur le Maire propose d'envisager une table de pique-nique et d'une table d'orientation et historique

afin d'y attirer les randonneurs.

Le Diocèse de La Rochelle et Saintes a souhaité établir une convention entre l'association diocésaine et notre commune, afin d'officialiser cet accord. La parcelle et le monument restent la propriété du Diocèse, l'entretien des lieux est à la charge de la Commune et peut l'utiliser gratuitement.

Après en avoir délibéré et à **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal : **Décide**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et d'effectuer les diverses recherches afin de mettre en valeur le site.

QUESTIONS DIVERSES

- Il n'y aura pas de coop Api sur notre commune car celle de Saint Saturnin est trop proche
- Accident Route de Beaumont = poteau fibre de verre creux plié, mis en sécurité par nos agents
- Ecole : inscription pour la rentrée 2025-2026 = 85 élèves
- Mise en place d'un site de la Commune de Marsais Intramuros (60€ par mois) pour y mettre les documents officiels (délibérations – arrêtés) obligatoire. Ainsi que l'installation de panneaux Intramuros aux entrées de la Commune.
- Capitaine de gendarmerie part en retraite et sera remplacé en juin par une jeune Gendarme, réservons-lui un bon accueil et les solliciter pour plus de contrôle aux stops.
- Le nouveau Marsais info sort mi-juin (500 exemplaires pour 900€) il sera accompagné d'un questionnaire pour connaître leur préférence, support papier 1 à 2 par an ou numérique tous les trimestres.
- Précision sur la commission de voirie à l'hôpital qui n'était pas publique, même si certains administrés ont rejoint les membres de la commission lors de leur réunion.
- Point sur l'équipe technique : Patrice RENOU en retraite remplacé par Jean Marc GUIBERT J MARC en arrêt accident du travail remplacé par Jean Claude Quegnart Gwendal HERAUD en CDD au côté de Jean Marc. Renfort de Madison VAUSSY pour la gestion de location des salles, gestion des RDV et devis, peinture voirie, amélioration nature au cimetière sous contrat pôle emploi.
- Bernes : nettoyage réalisé par Alexandre Chataigner pour un contrat de 122 heures Avec le tracteur de la commune.
- Voirie : enrobé route de Marsais et chemin du lavoir jusqu'à la sortie de Marsais jusqu'au 28 juin 25 (Ginette) ; Le bi-couche chemin du midi et sacré cœur pour mi-juin. Prévoir une date pour commission voirie. Pour la 3^{ème} tranche, chemin de Beauvoir, Société Dubreuilh (M VAILLANT) et Société Laurière de chez M Boyer jusqu'à Marsais

La séance est levée à 20h09.

Procès-verbal approuvé le 2 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Lucile RICHARD



Le Maire,
Steve GABET

